

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U53-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – GRILLE IN-816 ET MODIFICATION GÉNÉRALE – EXCLUSION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE ET INDUSTRIES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICALES OU RÉCRÉATIVES DANS LA ZONE IN-816 ET LOCALISATION D'UN APPAREIL DE CLIMATISATION, GÉNÉRATRICE ET THERMOPOMPE**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Le *Règlement de zonage numéro 2009-U53*, tel qu'amendé est modifié comme suit :

1. La grille des usages et normes de la zone industrielle In-816 est modifiée au *Règlement de zonage numéro 2009-U53*, tel qu'amendé, afin de prévoir les modalités suivantes :

- Ajouter un usage spécifiquement exclu pour la catégorie d'usages « entreprise à caractère technologique (i1) », soit :
  - (e) Excluant les laboratoires de recherche et industries de production et de distribution de cannabis à des fins médicales ou récréatives

Le tout, tel que démontré à l'Annexe 1 du présent règlement pour en faire une partie intégrante.

2. Le point 34 du tableau relatif aux constructions accessoires et usages complémentaires dans les cours par type de zone illustré à l'article 10.2.1 est remplacé au *Règlement de zonage numéro 2009-U53*, tel qu'amendé, par celui-ci :

« 10.2.1 Construction accessoire et usage complémentaire dans les cours

CONSTRUCTION ACCESSOIRE ET USAGE COMPLEMENTAIRE	TYPE DE ZONE CONCERNEE	COUR AVANT	COURS LATERALES	COUR ARRIERE
<b>Divers</b>				
34. Appareil de climatisation, génératrice et thermopompe	H	non	oui*	oui
	C, P	non	oui	oui
	I	non	oui	oui
*Tout appareil devra être installé de manière qu'il soit non visible de l'emprise de la rue, soit dissimulé par un élément architectural au bâtiment ou par un aménagement paysager				

3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Broué, maire

\_\_\_\_\_  
Me Stéphanie allard  
Greffière

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Avis de motion	2023-08-29
Adoption du premier projet	2023-08-29
Avis pour la consultation publique	2023-09-06
Assemblée publique de consultation:	2023-09-21
Adoption du second projet	2023-09-26
Avis public – procédure d'enregistrement PHV	
Période de réception des demandes écrites	
Adoption du règlement	
Approbation de la MRC	
Entrée en vigueur	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Frédéric Broué, maire

SECOND PROJET

Document déposé en séance - pour consultation seulement

Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE 1  
Grille des usages et des normes modifiée – Zone In-816

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE							
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES	USAGES	c6	commerce artériel lourd	■(a)			
		i1	entreprise à caractère technologique		■(e)		
		i2	entreprise-transport/camionnage/distribution	■(b)			
		i3	entreprise de la construction	■			
		i4	entreprise manufacturière/atelier de fabrication	■			
		i8	projet intégré industriel		■		
		p1	communautaire récréatif				■
		u1	utilité publique légère				■
		c3	commerce de service en communication				■
		c5	commerce artériel léger	■(c)			
		i6	entreprise de traitement des matières premières	■(d)			
LOGE-MENTS	Nombre de logements	min.	0	0	0	0	
	Nombre de logements	max.	0	0	0	0	
BÂTIMENT	STRUCTURE / BÂT	Isolée	■	■	■	■	
		Jumelée					
		Contiguë					
BÂTIMENT		Hauteur maximum (étage)	2	2	2	2	
		Largeur minimum (m)	7	7	7	7	
		Superficie de bâtiment au sol minimum (m <sup>2</sup> )	67	67	67	67	

TERRAIN		(m <sup>2</sup> )	1860	1860	10000	1860	--
Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )		1860	1860	10000	1860	--
Largeur minimum	(m)		30	30	50	30	--
Profondeur minimum	(m)		60	60	60	60	--

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
		Avant minimum (m)	10	10	10	10	--
		Avant maximum (m)	--	--	--	--	--
		Latérale minimum (m)	5	5	5	5	--
		Total des deux latérales minimum (m)	10	10	10	10	--
		Arrière minimum (m)	10	10	10	10	--
		Espace naturel (%)	20	20	20	20	--
		Rapport espace bâti / terrain max.	0,5	0,5	0,5	0,5	--
Rapport espace plancher / terrain max.	--	--	--	--	--		
Nombre de logement / hectare max.		--	--	--	--		

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)	(1)	(1)	(1)		
	(2)	(2)	(2)	(2)		
	(3)	(3)	(3)	(3)		
	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)		
	(6)	(6)(7)	(6)(7)	(6)		
	(8)(9)	(8)	(8)(9)	(8)		

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	<b>816</b>
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		



ZONE:	<b>In 816</b>
	<i>Industrielle</i>

**USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :**

- (a) uniquement permis les mini-entrepôts, atelier d'installation et garage de réparation de véhicules et machinerie, les ateliers de mécanique, grossiste
- (b) excluant les fourrières
- (c) uniquement permis un atelier d'installation d'accessoires pour les véhicules et un magasin de vente d'articles pour les véhicules atelier de, débosselage et de peinture
- (d) uniquement permis l'industrie des aliments et des boissons, de transformation du bois et des matériaux lourds
- (e) Excluant les laboratoires de recherche et industries de production et de distribution de cannabis à des fins médicales ou récréatives

**DISPOSITIONS SPÉCIALES:**

- (1) Art. 8.1.3 - Bâtiment industriel abritant plus d'un établissement
- (2) Art. 11.3.3 - Bande boisée le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord
- (3) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement (2 000 \$)
- (4) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
- (5) Art. 10.3.7 - Entreposage dans la zone In-816
- (6) Art. 13.4.1 - Nombre d'enseignes
- (7) Art. 8.5.2 - Usage additionnel à un laboratoire d'analyse
- (8) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15
- (9) 14.21 Dispositions particulières relatives aux usages industriels et commerciaux dans les zones In-116, In-117, In-816, In-945, Ca-930, Ca-931 et Ca-944

**AMENDEMENTS**

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	
2016-06-16	2016-U53-59	
2023	2023-U53-96	i1